

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Mépris flagrant des libertés individuelles

Introduction

Le 17 mai 1997, les troupes de Laurent-Désiré Kabila ont chassé le gouvernement de l'ancien président Mobutu Sese Seko et ont pris le pouvoir en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Nombreux sont ceux qui ont alors espéré que le pays allait connaître un avenir meilleur.

Un an plus tard, des membres de la société civile congolaise d'horizons très divers qui participent activement à la vie du pays sont violemment attaqués. Des dizaines d'hommes politiques de l'opposition, de journalistes, de militants des droits humains, d'universitaires, de dignitaires religieux et de syndicalistes sont actuellement détenus illégalement. Au cours de ces douze derniers mois, de nombreux autres ont été arbitrairement arrêtés, torturés et parfois inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État. D'autres encore ont été victimes de violentes agressions.

La Constitution est toujours suspendue et les partis politiques, en dehors du parti au pouvoir, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), ont vu leurs activités interdites. Début avril 1998, le gouvernement a déclaré illégale la principale organisation de défense des droits humains, l'Association zaïroise pour la défense des droits de l'homme (AZADHO). Quelques jours plus tard, la plupart des autres organisations de défense des droits humains ont également été déclarées illégales après que les autorités eurent refusé de les enregistrer.

Le conflit armé continue de sévir dans l'est du Congo mais la communauté internationale paraît dans son ensemble l'ignorer. L'AFDL, ainsi que les Maï Maï (c'est le nom qu'ils se donnent) et d'autres groupes armés d'opposition ont commis de graves violences à l'encontre de la population civile. À la fin du mois de février 1998, l'armée aurait tué plus de 300 civils dans le secteur de Butembo, région du Nord-Kivu.

Le gouvernement a fait obstacle au travail de la mission d'enquête du Secrétaire général des Nations unies, chargée d'enquêter sur les allégations de massacres commis entre 1993 et 1997. En avril 1997, le Secrétaire général a demandé à cette mission de quitter le Congo. Des témoins et des personnes qui avaient été en contact avec les représentants des Nations unies ont fait l'objet d'agressions, de menaces et d'arrestations.

Ce document vise à faire connaître la répression qui, jour après jour, frappe les Congolais lorsqu'ils expriment des opinions indépendantes. Ce document s'intéresse plus particulièrement à des cas de personnes qui ont été prises pour cibles parce qu'elles sont journalistes, hommes politiques de l'opposition, défenseurs des droits humains, dignitaires religieux ou syndicalistes. Certains d'entre eux avaient déjà été victimes de violations de leurs droits fondamentaux sous le gouvernement précédent, celui de l'ancien président Mobutu Sese Seko.

Le présent document constitue une mise à jour de celui intitulé Mépris flagrant des libertés individuelles (AFR 62/08/98), publié en février 1998. La lecture de ce dernier est utile mais non indispensable.

Matthieu Ka Bila Kalele

Jean-François Kabanda

**Membres de l'Union pour la démocratie
et le progrès social (UDPS), parti d'opposition**

Matthieu Ka Bila Kalele et Jean-François Kabanda ont été condamnés à deux années d'emprisonnement pour leurs activités politiques. Ils sont détenus au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa, l'ancienne prison de Makala.

Matthieu Ka Bila Kalele est professeur à l'Université de Kinshasa et l'un des dirigeants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), parti d'opposition. Il a été ministre dans un gouvernement d'Étienne Tshisekedi, président de l'UDPS. Jean-François Kabanda est journaliste indépendant et un proche collaborateur de Matthieu Ka Bila Kalele ; il est par ailleurs l'un des responsables de la section jeunesse de l'UDPS.

Matthieu Ka Bila Kalele et Jean-François Kabanda ont été arrêtés dans la soirée du 24 octobre 1997. Ils ont été par la suite inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État, apparemment parce qu'ils avaient publié un article appelant la population à s'opposer à l'influence qu'exercent le Rwanda et les États-Unis dans le pays.

Bien que ces deux hommes soient des civils, ils ont été jugés par un tribunal militaire. Le 23 janvier 1998, ils ont été reconnus coupables de propagation de faux bruits par la Cour d'Ordre Militaire. Le procès n'a pas respecté les normes d'équité. Ainsi, en particulier, ils n'avaient pas été inculpés de l'infraction dont ils ont par la suite été reconnus coupables.

Les deux hommes ont des problèmes de santé. Matthieu Ka Bila Kalele souffre de rhumatismes. En avril 1998, Jean-François Kabanda a souffert de la malaria mais il n'a pas reçu les soins médicaux que son état nécessitait.

Ka Bila Kalele

Jean-François Kabanda

Ce que vous pouvez faire :

Faire connaître le cas de Ka Bila Kalele et de Jean-François Kabanda aussi largement que possible auprès des :

- journalistes
 - universitaires (professeurs et étudiants)
 - avocats
- et invitez-les à envoyer des appels.

Veillez écrire au ministre de la Justice, M. Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137 Kinshasa-Gombe, République démocratique du Congo (Télégrammes : ministre Justice, Kinshasa, République démocratique du Congo) :

- dites-vous préoccupé par la condamnation de Ka Bila Kalele et de Jean-François Kabanda à deux années d'emprisonnement ;
- dites-vous également inquiet d'apprendre que, bien qu'il s'agisse de civils, ils ont été jugés par un tribunal militaire, et déclarés coupables d'une infraction dont ils n'avaient pas été inculpés ;
- demandez aux autorités de permettre aux prisonniers de recevoir les soins médicaux que leur état de santé requiert et de consulter un médecin de leur choix ;
- demandez leur libération immédiate et inconditionnelle.

Veillez écrire dans les mêmes termes à M. Raphaël GHENDA, ministre de l'Information, Ministère de l'Information, Kinshasa-Gombe, République démocratique du Congo.

**Zahidi Arthur Ngoma, Ingele Ifoto,
Justin Kampempe et Jean-Marie Lukudji**

Membres d'un mouvement politique d'opposition

Zahidi Arthur Ngoma, Ingele Ifoto, Justin Kampempe et Jean-Marie Lukudji ont été arrêtés le 25 novembre 1997 en raison de leurs activités politiques. Ingele Ifoto, Justin Kampempe et Jean-Marie Lukudji sont détenus sans inculpation au Centre pénitentiaire et de rééducation, anciennement prison centrale de Makala, à Kinshasa. Zahidi Arthur Ngoma est détenu à la prison de Buluwo, dans la région du Shaba, au sud-est du pays.

Le 24 novembre 1997, Zahidi Arthur Ngoma, Ingele Ifoto, Justin Kampempe et Jean-Marie Lukudji ont fondé un nouveau mouvement politique, les Forces du futur. Le lendemain, les organisateurs ont tenu une conférence de presse dans la maison du président du mouvement, Zahidi Arthur Ngoma. Après cette conférence de presse, la Police d'intervention rapide (PIR) a fait irruption dans la maison de Zahidi Arthur Ngoma et arrêté, outre les dirigeants de Forces du futur, plusieurs journalistes et des personnes qui se trouvaient là. Tous ceux qui ont été arrêtés ont été frappés, certains sur le ventre et sur les parties génitales.

La plupart de ceux qui avaient été arrêtés ont été par la suite libérés mais les quatre dirigeants de Forces du futur sont restés en garde à vue à Kinshasa et ont été inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État. Leur procès n'a pas encore commencé.

Le 30 janvier 1998, Zahidi Arthur Ngoma a été transféré à la prison de haute sécurité de Buluwo, à Likasi, dans la région du Shaba. Le 14 avril 1998, le gouvernement a annoncé que Zahidi Arthur Ngoma et deux autres prisonniers politiques bien connus s'étaient évadés. Deux jours plus tard, le ministre de l'Intérieur a déclaré que Zahidi Arthur Ngoma avait été repris. Cette information n'était cependant pas confirmée à la fin du mois d'avril 1998.

Avant son arrestation, Zahidi Arthur Ngoma était employé à l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Le directeur de l'UNESCO a annoncé le 17 avril 1998 la suspension de la coopération de l'UNESCO avec la RDC pour protester contre la détention de Zahidi Arthur Ngoma.

Ce que vous pouvez faire :

Faire connaître le cas de Zahidi Arthur Ngoma, Ingele Ifoto, Justin Kampempe et Jean-Marie Lukidji aussi largement que possible auprès des :

- journalistes
 - universitaires (professeurs et étudiants)
 - avocats
- et demandez-leur d'envoyer des appels.

Veillez écrire au ministre de l'Éducation nationale, M. Kamara ROKAHIKARA, Ministère de l'Éducation nationale, Kinshasa-Gombe, République démocratique du Congo :

- dites-vous préoccupé par la détention d'Ingele Ifoto, de Justin Kampempe et de Jean-Marie Lukidji, arrêtés pour avoir organisé une réunion politique pacifique ;

- demandez leur libération immédiate et inconditionnelle ;

- dites-vous préoccupé par le fait que l'on ignorait, fin avril 1998, où se trouvait Zahidi Arthur Ngoma ;

- demandez aux autorités de révéler le lieu où il se trouve et de le libérer s'il est toujours en détention ;

- dites-vous préoccupé par le fait que les quatre dirigeants de Forces du futur ont été maltraités et torturés ;

- demandez que des enquêtes soient ouvertes sur les informations signalant qu'ils ont été torturés, et demandez instamment que les responsables de ces actes soient traduits en justice.

Veillez écrire dans les mêmes termes au ministre de la Justice, M. Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo.

Mossi Mwassi

journaliste

Mossi Mwassi est un journaliste d'origine sud-africaine. Il a été arrêté le 25 novembre 1997 après avoir assisté à une conférence de presse organisée à Kinshasa par Forces du futur, mouvement politique d'opposition. Il a été libéré après plusieurs heures mais arrêté de nouveau le 4 décembre 1997 à son domicile, apparemment parce que les forces de sécurité le suspectaient de détenir des photos relatives aux massacres commis par l'AFDL, l'armée de Laurent-Désiré Kabila.

Il a été inculpé d'atteinte à la sûreté de l'État, de faux et usage de faux et de trafic d'influence.

Le 12 avril 1998, il a été libéré et les charges retenues contre lui ont été abandonnées.

Amnesty International a reçu des informations au sujet d'autres cas d'arrestation de journalistes. Le plus récent est celui de Michael Ladi Luya, rédacteur en chef du journal Le Palmarès, qui a été détenu du 11 au 13 avril 1998. Il avait été arrêté après la publication dans son journal d'un appel d'Étienne Tshisekedi, dirigeant du principal parti d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

Ce que vous pouvez faire :

Veillez écrire au Ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo :

- en accueillant avec satisfaction la libération de Mossi Mwassi ;

- en vous disant préoccupé par tout un ensemble de cas de manœuvres de harcèlement et d'arrestations dont sont victimes des journalistes en République démocratique du Congo, tels que l'arrestation arbitraire de Michael Ladi Luya ;

- en demandant aux autorités de respecter la liberté d'expression telle qu'elle est garantie par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la RDC est partie.

Steve Mbikay

Michel Diumu

Henri Kiliba

Syndicalistes

Steve Mbikay, Michel Diumu et Henri Kiliba sont des responsables du syndicat Solidarité. Steve Mbikay en est le secrétaire général. Ces syndicalistes ont été libérés le 14 avril 1998, après trois mois passés en détention.

Le 17 janvier 1998, ils avaient protesté contre la décision de l'Office national des transports (ONATRA) de les licencier et avaient participé à une émission télévisée au cours de laquelle ils s'étaient dits opposés à cette mesure. Après l'émission, ils ont été arrêtés par des membres des forces de sécurité.

Amnesty International a reçu des informations concernant l'arrestation d'autres syndicalistes. Benga Makiona, Mataf Kabasele et Zieto Makuntima ont été arrêtés le 9 mars 1998. Ce sont les dirigeants du syndicat des agents de la poste, la Fédération nationale des PTT. Ils ont été arrêtés peu après que leur syndicat eut entamé une grève.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez écrire une lettre au ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo :

- dites que vous accueillez avec satisfaction la libération de Steve Mbikay, Michel Diumu et Henri Kiliba ;
- dites-vous cependant préoccupé par l'arrestation de Benga Makiona, Mataf Kabasele et Zieto Makuntima, le 9 mars 1998 ;
- demandez que Benga Makiona, Mataf Kabasele et Zieto Makuntima soient libérés à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction pénale reconnue par la loi.

Veillez écrire dans les mêmes termes au ministre du Travail, Monsieur Thomas Kanza, Kinshasa, République démocratique du Congo.

Théodore Ngoye Ilunga Wa Nsenga

Pasteur protestant

Théodore Ngoye Ilunga Wa Nsenga est pasteur protestant dans une paroisse de Gombe, dans le centre de Kinshasa, capitale du pays. Il a été arrêté le 16 décembre 1997. Il est détenu dans le Centre pénitentiaire et de rééducation, l'ancienne prison de Makala.

Le pasteur Ngoye a été apparemment arrêté à cause d'un sermon dans lequel il avait critiqué le nouvel hymne national congolais et rejeté l'idée d'imprimer le portrait du président sur les pagnes. Il a été arrêté dès la fin de son sermon.

Traduit devant la Cour d'ordre militaire, il a été inculpé d'atteinte à la sûreté de l'État, ainsi que d'offense à la personne du chef de l'État. Amnesty International considère Théodore Ngoye Ilunga Wa Nsenga comme un prisonnier d'opinion.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez faire connaître le plus largement possible le cas de Théodore Ngoye Ilunga Wa Nsenga auprès des dignitaires et des membres des Églises et des institutions religieuses en leur demandant d'envoyer des appels écrits.

Veillez écrire au ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo (télégrammes

: ministre Justice, Kinshasa, République démocratique du Congo) :

- en vous disant préoccupé par le maintien en détention de Théodore Ngoye Ilunga Wa Nsenga, arrêté uniquement parce qu'il a exprimé ses opinions politiques dans un sermon, sans préconiser la violence ;

- en regrettant qu'il ait été condamné par un tribunal militaire alors que le pasteur est un civil ;

- en demandant instamment aux autorités de le libérer immédiatement et sans condition.

Roger Sala Nzo Badila
Nyabirungu Mwene Songa
Floribert Chebeya (nouveau cas)

Militants des droits humains

Roger Sala Nzo Badila et Nyabirungu Mwene Songa ont été détenus de la fin novembre 1997 jusqu'au 12 février 1998 en raison de leur action en faveur des droits humains. Tous deux sont des membres dirigeants d'une organisation chrétienne, le Centre national des droits de l'homme (CENADHO). Ils ont été mis en liberté provisoire en février 1998, alors que l'enquête les concernant se poursuivait. Il est cependant possible que les autorités judiciaires abandonnent les poursuites.

En janvier 1998, Roger Sala Nzo Badila et Nyabirungu Mwene Songa ont été inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État et de trahison. Ils ont apparemment été arrêtés en raison d'un article de Roger Sala Nzo Badila publié début juillet 1997 dans le bulletin du CENADHO et dans lequel il critiquait le bilan du gouvernement du Président Kabila en matière de droits humains.

Tout au long des mois de mars et d'avril 1998, Amnesty International a reçu de nouvelles informations concernant des agressions dont ont été victimes des défenseurs des droits humains et leurs organisations. Dans la nuit du 20 mars 1998, Floribert Chebeya Bahizire, président de l'organisation de défense des droits humains La Voix des sans voix (VSV), a été attaqué à son domicile par des hommes revêtus d'uniformes de l'armée congolaise et armés de fusils et de baïonnettes. Ils ont frappé Floribert Chebeya au visage et l'ont blessé à la jambe à coups de crosses de fusil. Ils ont à plusieurs reprises menacé de le tuer.

Le 3 avril 1998, l'Association zaïroise pour la défense des droits de l'homme (AZADHO) a été déclarée illégale par le ministre de la Justice. Le 10 avril 1998, le gouvernement a publié la liste des 22 organisations non gouvernementales qui étaient « provisoirement autorisées » à fonctionner. Un certain nombre d'organisations des droits humains bien connues, telles que le CENADHO, n'y figuraient pas.

Floribert Chebeya Behizire

Ce que vous pouvez faire :

Veillez faire connaître le cas de Roger Sala Nzo Badila et de Nyabirungu Mwene Songa aussi largement que possible auprès :

- d'institutions religieuses
 - d'avocats et de militants des droits humains
- et demandez-leur d'envoyer des appels.

Veillez écrire au ministre de l'Éducation, Monsieur Kamara ROKAHIKARA, Ministère de l'Éducation nationale, Kinshasa-Gombe, République démocratique du Congo :

- dites que vous avez appris avec satisfaction la nouvelle de la libération de Roger Sala Nzo Badila et de Nyabirungu Mwene Songa ;
- dites-vous préoccupé par les attaques dont sont continuellement victimes des militants des droits humains telles que celle subie par Floribert Chebeya Bahizire ;
- demandez au gouvernement d'ouvrir une enquête indépendante et exhaustive sur la violente agression dont Floribert Chebeya Bahizire a été victime le 20 mars 1998 ;
- demandez aux autorités de prendre des mesures pour que soit garantie la liberté d'expression et d'association des militants des droits humains et pour que les organisations de défense de ces droits puissent agir sans entraves.

Veillez écrire dans des termes identiques au ministre de la Justice, M. Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo.

Eugène Diomi Ndongala
Arlette Fula
Charlotte Ndongi

Un homme politique et des membres de sa famille

Eugène Diomi Ndongala Nzomambu a été libéré après six semaines de détention. Il est le président d'une organisation politique appelée Front pour la survie de la démocratie au Congo. Sous le gouvernement de l'ancien président Mobutu Sese Seko, Eugène Diomi Ndongala était membre du Parlement et vice-ministre de l'Économie et des Finances.

Le soir du 10 décembre 1997, une dizaine de membres de la police militaire sont arrivés chez Eugène Diomi Ndongala. Ils ont violé ses deux soeurs, Arlette Fula, vingt-deux ans et Charlotte Ndongi, vingt et un ans, et pillé la maison lors de la perquisition. Ils ont ensuite arrêté Eugène Diomi Ndongala alors qu'il rentrait chez lui. Ils n'avaient pas de mandat d'arrêt.

Eugène Diomi Ndonga a été placé dans plusieurs centres de détention illégaux. Lors de sa détention, il a souffert d'une appendicite et ce n'est que grâce aux pressions considérables exercées par l'opinion publique que des soins médicaux lui ont été dispensés. Il a été libéré le 24 janvier 1998.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez faire connaître aussi largement que possible les cas d'Arlette Fula et de Charlotte Ndongi auprès d'associations féminines, d'organisations des droits humains et de parlementaires en leur demandant d'envoyer des appels.

Veillez également écrire au Président Laurent-Désiré Kabila, Présidence de la République, Kinshasa, République démocratique du Congo, fax : +243 88 02 120, télégramme : président Kabila, République démocratique du Congo :

- en accueillant avec satisfaction la libération d'Eugène Diomi Ndongala Nzomambu ;
- en vous disant préoccupé par les informations selon lesquelles ses deux soeurs, Arlette Fula et Charlotte Ndongi, ont été violées par des membres de la police militaire ;
- en demandant instamment qu'une enquête soit menée sur ces informations et que les responsables soient traduits en justice.

**Vovo Bossongo
Honoré Kabeya (nouveau cas)**

**membre de l'UDPS
et une trentaine d'autres membres de ce parti**

Vovo Bossongo fait partie des dirigeants du principal parti d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Elle a été arrêtée et torturée le 17 janvier 1998 avec environ trente autres membres et sympathisants de son parti. Tous les membres et sympathisants de l'UDPS arrêtés le 17 janvier 1998 ont été libérés.

Vovo Bossongo, ainsi que d'autres membres de l'UDPS, ont été torturés avec des armes envoyant des décharges électriques. Honoré Kabeya, membre de l'UDPS, a été l'une des victimes de ces tortures. Il est âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants. Le 17 janvier 1998, il se trouvait parmi la foule qui chantait des chants de soutien au dirigeant de ce parti, Étienne Tshisekedi, lorsque les forces de sécurité ont dispersé le rassemblement. Il a essayé de fuir mais il a été rattrapé et arrêté. Il a ensuite été conduit au siège de la Gendarmerie de Kinshasa, connu sous le nom de Circonscription militaire ou Circo. Les détenus ont d'abord été placés dans des cellules, puis appelés dans la cour, deux par deux.

Honoré Kabeya a décrit comme suit la torture qu'il avait subie :

« On voulait me forcer à me coucher, mais j'ai résisté pour qu'on me fasse dormir. Alors, ils m'ont forcé. On a mis le bâton électrochoc au niveau du sexe. J'ai senti une façon de courant dans tout le corps, et je me suis écroulé par terre. »

La torture à l'électricité était apparemment utilisée pour affaiblir les victimes avant la seconde phase de la torture consistant en des passages à tabac "ordinaires". Lorsque Honoré Kabeya est tombé par terre, les forces de sécurité l'ont forcé à rester sur le ventre, pour qu'il ne puisse pas voir ceux qui le frappaient. Il a reçu des coups de matraque sur les fesses et sur le dos. Il a été libéré avec d'autres membres de l'UDPS le 19 janvier 1998 aux alentours de 20 h 30. Aucune enquête ne semble avoir été ouverte sur les allégations de torture.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez écrire au Président Laurent-Désiré Kabila, Présidence de la République, Kinshasa, République démocratique du Congo, Fax : + 243 88 02120 (Télégrammes : Président Kabila, Kinshasa, République démocratique du Congo) :

- en accueillant avec satisfaction la libération des membres et sympathisants de l'UDPS ;
- en vous disant préoccupé par les informations selon lesquelles Vovo Bossongo, Honoré Kabeya et d'autres membres de l'UDPS ont été torturés avec des matraques ordinaires et des matraques électriques ;
- en demandant instamment qu'une enquête soit ouverte sur ces allégations et que les responsables soient traduits en justice ;

Veillez écrire dans les mêmes termes au ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo. (Télégrammes : ministre Justice, Kinshasa, République démocratique du Congo).

Si votre pays exporte des matraques électriques, veuillez écrire à votre ministre des Affaires étrangères et à celui de l'Économie ou du Commerce :

- en leur demandant s'ils savent si de telles armes ont été exportées en RDC ;
- en demandant de garantir que des matraques électriques ne seront pas envoyées dans des pays où un tel matériel est utilisé pour torturer ;
- en les exhortant à exercer des pressions sur le gouvernement de la RDC pour que des armes envoyant des décharges électriques ne soient pas utilisées lors des opérations de maintien de l'ordre, sauf s'il est prouvé par des médecins indépendants ou de tout autre manière qu'il n'existe aucun risque indu de blessure injustifiée ou de souffrances infligées de façon arbitraire.

Joseph Olengha Nkoy

dirigeant d'un mouvement politique

Joseph Olengha Nkoy est le président d'un mouvement politique, les Forces novatrices pour l'union et la solidarité (FONUS). Il a été arrêté le 20 janvier 1998 à Kinshasa. On ignore s'il a été inculpé d'un quelconque délit. Vers le 30 janvier, il a été transféré à la prison de haute sécurité de Buluwo, à Likasi, dans la région du Shaba. Le 14 avril 1998, le gouvernement a annoncé que Joseph Olengha Nkoy et deux autres prisonniers politiques bien connus, Arthur Zahidi Ngoma et Anselme Masasu Nindaga, s'étaient évadés de la prison de Buluwo. Vers la fin du mois d'avril 1998, on ignorait où se trouvait Joseph Olengha Nkoy. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces trois hommes.

Joseph Olengha Nkoy avait déjà été arrêté plusieurs fois dans le passé par les forces de sécurité de l'ancien président Mobutu, notamment en décembre 1996, pour avoir critiqué la politique du gouvernement ainsi que le mépris total de celui-ci pour les libertés politiques. Il a également été incarcéré plusieurs fois en raison de ses activités politiques, pourtant non-violentes, depuis que le président Kabila est arrivé au pouvoir. En mai et juin 1997, les sympathisants du FONUS ont participé à une manifestation contre l'interdiction par l'AFDL

des partis politiques. En juillet 1997, Joseph Olengha Nkoy a demandé publiquement qu'une enquête soit ouverte sur les allégations de massacres de réfugiés rwandais par l'AFDL. Le 8 septembre 1997, il a été arrêté par une vingtaine de membres de l'AFDL qui

l'ont détenu au secret pendant une journée dans le centre de détention de Mont Fleury, à Kinshasa. Après sa libération, intervenue le 9 septembre, il a déclaré que des membres des services de sécurité l'avaient accusé d'être responsable de centaines de grèves d'ouvriers et d'autres actions destinées à déstabiliser l'AFDL. Le 10 octobre 1997, Joseph Olengha Nkoy a été brièvement détenu à l'aéroport de N'Djili, à Kinshasa. Il partait pour les États Unis, où il devait assister à une conférence. Lors de son arrestation, il aurait été frappé par les forces de sécurité.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez faire largement connaître le cas de Joseph Olengha Nkoy auprès de parlementaires et de journalistes.

Veillez également écrire à Monsieur Gaëtan KAKUDJI, ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur, Kinshasa, République démocratique du Congo :

- en vous disant préoccupé par la détention de Joseph Olengha Nkoy, qui a été arrêté uniquement en raison de ses activités politiques ;

- en vous disant également préoccupé par le fait que, fin avril 1998, on ne savait toujours pas où se trouvait Joseph Olengha Nkoy ;

- en demandant instamment aux autorités de révéler le lieu où il se trouve et de le libérer immédiatement et sans conditions, s'il est en détention ;

- en exhortant le gouvernement à respecter la liberté d'expression, conformément à ses obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Veillez écrire dans les mêmes termes au ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo. (Télégrammes : Ministre Justice, Kinshasa, République démocratique du Congo).

Étienne Tshisekedi wa Mulumba (nouveau cas)

Dirigeant du principal parti d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social

Étienne Tshisekedi wa Mulumba, président du principal parti d'opposition, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), a été envoyé en exil intérieur et assigné à résidence dans un village de la région du Kasai-Oriental.

Le 12 février 1998, Étienne Tshisekedi a été arrêté chez lui, sans mandat, par des membres des forces de sécurité à Kinshasa, capitale du pays. Il a été accusé d'avoir violé l'interdiction des partis politiques décidée par le Président Laurent-Désiré Kabila dès son accession au pouvoir, en mai 1997. L'UDPS avait annoncé son intention de célébrer le seizième anniversaire de sa création le 15 février.

Étienne Tshisekedi aurait été détenu plusieurs heures dans un centre de détention du service de sécurité connu sous le nom d'Agence nationale de renseignements (ANR) et situé Avenue des 3Z. Une mesure d'éloignement a été décidée à son encontre et il a été envoyé dans son village natal de Kabeya-Kamwanga, dans le Kasai-Oriental, où il est arrivé le 15 février 1998. Les responsables gouvernementaux ont annoncé qu'Étienne Tshisekedi a été assigné à résidence chez lui afin de s'y consacrer à l'agriculture et de contribuer ainsi aux efforts de reconstruction du pays au cours de l'enquête sur les accusations portées contre lui. L'exil d'Étienne Tshisekedi n'est pas sans rappeler la politique d'exil intérieur (relégation) menée par le président Mobutu Sese Seko dans les années 80, et en vertu de laquelle de nombreux prisonniers politiques avaient été relégués dans des régions reculées du pays et placés sous la surveillance des forces de sécurité et des autorités locales. Étienne Tshisekedi a été ainsi lui-même exilé plusieurs fois. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Ce que vous pouvez faire :

Veillez faire largement connaître le cas d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba auprès de parlementaires, de journalistes et d'autres dirigeants ou militants politiques.

Veillez en outre écrire à Monsieur Gaëtan KAKUDJI, Ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur, Kinshasa, République démocratique du Congo :

- en vous disant préoccupé par la mesure d'exil intérieur imposée à Étienne Tshisekedi wa Mulumba uniquement en raison de ses activités politiques pourtant pacifiques ;
- en expliquant qu'Amnesty International considère Étienne Tshisekedi wa Mulumba comme un prisonnier d'opinion ;
- en demandant instamment aux autorités de lever la mesure d'exil immédiatement et sans condition ;
- en demandant au gouvernement de respecter la liberté d'expression, conformément à ses obligations internationales découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Veillez écrire dans les mêmes termes au ministre de la Justice, Monsieur Mwenze KONGOLO, Ministère de la Justice, BP 3137, Kinshasa, République démocratique du Congo. (Télégrammes : ministre Justice, Kinshasa, République démocratique du Congo).

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO (DRC) Civil liberties denied, Appeal Cases. Update 1. Index AI : AFR 62/016/98. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - juin 1998